

ARRETE SUR LA CIRCULATION
Travaux dans la propriété de Mme BREHIER Marie
3017 Chemin des Monts – lundi 27/06/2022 de 7h30 à 09h00

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de Monsieur HARDY François, 06 62 36 13 09, de procéder à la livraison de camions de bétons pour l'aménagement de la terrasse de la propriété de Mme BREHIER Marie 3017 Chemin des Monts, le **lundi 27/06/2022 de 7h30 à 09h00**

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à neutraliser la circulation Chemin des Monts à partir du carrefour avec le chemin de l'Eglise et jusqu'au carrefour avec le chemin du Haut Ravin
lundi 27/06/2022 de 7h30 à 09h00 et si nécessaire jusqu'à la fin des travaux,

ARTICLE 2

Les deux sens de circulation sont concernés.

ARTICLE 3

L'entreprise est chargée d'afficher le présent arrêté et de mettre en place les panneaux de signalisation correspondants,

ARTICLE 4

l'entreprise devra également prévenir les riverains.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, à Monsieur le Commissaire de Police, à Messieurs les Responsables du Centre de Secours, à la commune de Honfleur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 21/06/2022
Le Maire, Christian Minot

